



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

## LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)  
Information ISSN 2492-9751 n°15 – mäj 10 mars 2017 -France POULAIN

### Les 10 essentiels en matière de sécurité dans un édifice ancien

La sécurité est une affaire de professionnels. Pour autant, nous serons tous et toutes amenés à devoir « gérer » des questions de sécurité. Il convient alors d'avoir les bons réflexes qui peuvent être listés en 10 points :

<b>Ne pas penser que le risque n'arrive jamais</b>	Il s'agit souvent d'un prétexte à ne pas agir : « <i>allez, il ne s'est jamais rien passé...</i> »
<b>Toujours prévoir le pire</b>	Car il peut arriver, et si l'on a prévu pour le pire, cela doit couvrir le « moins pire ».
<b>Sauver les êtres humains avant les biens</b>	Et prévoir également que les êtres humains ne sont pas tous identiques : personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes ou avec des poussettes, enfants en bas âge... tous doivent pouvoir être évacués sans risque
<b>Penser que c'est pas soi qu'on met en danger en ne prenant pas les bonnes mesures mais les pompiers chargés d'intervenir</b>	Oui, en cas d'incendie, ce sont les pompiers qui vont intervenir.
<b>Savoir qui est responsable de quoi</b>	Afin de prendre les mesures qui s'imposent en amont pour que chacun soient au courant.
<b>Aller au devant des documents à fournir et des procédures à mener</b>	
<b>Former ses personnels</b>	Cela prend du temps et il faut le répéter de manière régulière car la « culture du risque » n'est pas innée
<b>Faire un diagnostic des éléments à risque dans sa structure</b>	Par des professionnels car l'estimation du risque est un métier
<b>Mettre les mesures en œuvre pour remédier aux difficultés existantes en terme de sécurité</b>	Il faut disposer de moyens techniques et financiers pour mettre les mesures de sécurité en œuvre.  Il y a donc une nécessité à partager avec la maîtrise d'ouvrage les contraintes liées à l'exploitation d'un lieu. Nécessité de fermer certains espaces ou non. Adapter les visites en fonction des risques encourus par les personnes.
<b>Avoir un registre de sécurité et une notice de sécurité à jour</b>	L'indispensable !